



Patrimoine bâti, historique  
naturel et environnemental

# Interdépendance Patrimoine Bâti et Naturel

- Un lien étroit entre le bâti et la nature.
- Les anciens bâtiments entourés de parcs et jardins.
- Création de paysages où histoire architecturale et richesse écologique se rencontrent.
- Exemple : Le château du parc Lefevre entouré de vastes jardins.



# Le rôle crucial du patrimoine bâti aujourd'hui et menaces Actuelles



- Contribution à la qualité de vie et à la biodiversité.
- Rôle dans la régulation climatique locale.
- Espaces verts comme îlots de fraîcheur pour les habitants.
- Déclassement progressif dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- Exemples de bâtiments menacés : Castel Guy Mollet, écoles Jacob, pavillon Dionnet, etc.

# Castel Guy Mollet



- Emplacement : Rond-point des Bosquets.
- Style : Maison bourgeoise accueillant des activités associatives.
- État actuel : Entretien délaissé, péril de l'édifice.
- Ancien classement : PLU de 2015.

# Les anciennes écoles Jacob



- Importance éducative et historique.
- Architecture typique des années 1930 (brique rouge et céramique).
- Nécessité de préservation.
- Ancien classement : PLU de 2015.

# Le pavillon Dionnet



- Ancien pavillon familial de Jean-Pierre Dionnet.
- Importance culturelle récente.
- Style : Maison bourgeoise parisienne.
- Ancien classement : PLU de 2015.

# Bâtiment des eaux thermales



- Ambition de devenir une station thermale au 19ème siècle.
- Vestige unique et esthétique paysagère.
- Ancien classement : PLU de 2015.

# Gare de l'Abbaye



- Emplacement : Quartier Danton.
- Histoire : Construite en 1875, ligne Bondy-Aulnay.
- Mobilisation citoyenne pour sa préservation.
- Ancien classement : PLU de 2015.

# Immeubles du boulevard Chanzy



- Architecture de la fin du 19ème et début du 20ème siècle.
- Importance pour l'identité de Livry-Gargan.
- Façades ornementées en brique et pierre.
- Nécessité d'entretien et préservation.
- Ancien classement : PLU de 2015.



LIVRY PARTICIPATIF

#### INFORMATION



**PLUi Grand Paris Grand Est**

## Déclassement du Castel Guy-Mollet

article L.151-19 du code de l'urbanisme

**Pour sa sauvegarde,  
contribuez à l'enquête publique :**

[www.registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest/](http://www.registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest/)

Époque 1900  
11, av. Moutiers - Parcelle 46 B 2922

Face au rond-point des bosquets. Implantée sur une  
grande parcelle avec aménagement paysager  
particulier.

Local de nombreuses associations livryennes



LIVRYPARTICIPATIF.FR



#### INFORMATION



**PLUi Grand Paris Grand Est**

## Déclassement des Écoles Jacob

article L.151-19 du code de l'urbanisme

**Pour sa sauvegarde,  
contribuez à l'enquête publique :**

[www.registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest/](http://www.registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest/)

Parcelles 46 B 1376 -1919p. et B 1372 p. – 46 B 1921 p.

Construites grâce à L'Amiral Jacob vers 1920

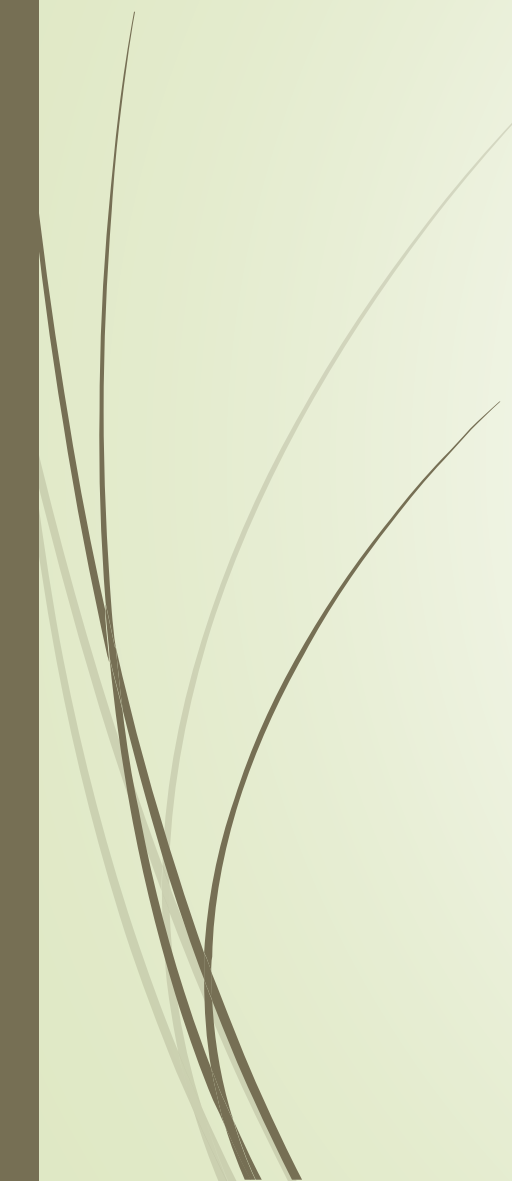
Implantation à l'alignement de l'espace public, rue  
piétonne encadrée par les deux écoles, alignement  
d'arbres créant une perspective intéressante.



LIVRYPARTICIPATIF.FR



# Patrimoine naturel et environnemental : Déclassement des Séquences Paysagères

- Importance de la préservation des paysages naturels et environnementaux à Livry-Gargan.
  - Impact du déclassement des séquences paysagères dans le nouveau PLUi (2024).
- 

# Anciennes dispositions des PLU (2015)

- Le PLU de Livry-Gargan comportait des dispositions spécifiques pour les **éléments de paysage identifiés** qui étaient protégées en vertu du Code de l'urbanisme pour leur rôle dans le maintien des équilibres écologiques et leur qualité végétale ou arboricole. Les prescriptions pour les **éléments de paysage identifiés** incluaient :
  - La conservation et la mise en valeur des plantations.
  - Le maintien ou l'amélioration de l'unité générale et de la qualité des EPI.
  - L'intégration des éléments minéraux et la préservation des conditions de développement normal pour les arbres et plantations.
  - L'attention particulière aux alignements d'arbres et à la continuité écologique.
- Les « **Séquences Paysagères Remarquables** » étaient des segments spécifiques identifiés pour leur valeur paysagère. Par exemple :
  - Square avec arbres de hautes tiges.
  - Voies plantées avec des tilleuls, contribuant à la qualité paysagère.
  - Parcs et Jardins communaux.



# Nouvelles Dispositions du PLUi (2024)

- Le nouveau PLUi propose de remplacer les anciennes « Séquences Paysagères Remarquables » par des catégories comme « Espaces Verts Paysagers et Écologiques » et « Secteurs d'Attention Écologique ». Les nouvelles dispositions incluent :
  - **Espaces Verts Paysagers et Écologiques (EVPE)** : Préservation des compositions végétales, mise en valeur par des traitements appropriés, maintien des arbres existants, abattage uniquement pour des raisons de sécurité ou phytosanitaires avec remplacement.
  - **Cœurs d'Ilots** : Maintien des continuités écologiques, limitation stricte des constructions, mise en valeur par un traitement paysager structuré, remplacement des arbres abattus.
  - **Alignements d'Arbres** : Préservation des plantations, remplacement des arbres abattus pour des raisons de sécurité ou d'intérêt général.
  - **Arbres Remarquables** : Conservation stricte, limitations autour des arbres pour préserver leur développement.
  - **Secteurs d'Attention Écologique** : Majorations des objectifs de pleine terre et des unités de plantations, édification de clôtures végétales pour favoriser la circulation de la petite faune.



# Déclassement des Parcs et Jardins Communaux

- **Parc Lefèvre** : Séquoias géants de Californie, cèdres, chênes et platanes centenaires, essentiel pour son rôle de havre de paix en centre-ville.
- **Parc de la Mairie** : Bande boisée avec des chênes, charmes et érables sycomores, connectant différents espaces urbains.
- **Lac de Sévigné** : Espaces verts et lac historique avec une diversité d'essences d'arbres.
- **Étang Verchain** : Point d'eau privé avec grands arbres, offrant une rare implantation en cœur d'ilot,
- **Parc Vincent Auriol** : Diversité d'espèces végétales, situé en frontière communale avec Clichy-sous-Bois.
- **Parc Bellevue** : Espace paysager avec vues panoramiques sur la commune.
- **Parc Georges Pompidou** : Espace paysager et forestier, début du circuit de la Glaisière.

# Exemple du Lac de Sévigné





Exemple du Lac de Sévigné